



TERMES DE REFERENCE

Evaluation externe à mi – parcours du Projet d’Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en République Démocratique du Congo (PACDF). P149049 - TF n° 0A0924

Kinshasa / AOUT 2019

0. Résumé du projet

De façon synthétique le projet se présente de la manière suivante :

Titre du projet	Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en République Démocratique du Congo
Lieux d'exécution	Kinshasa, 19 Territoires : Inongo, Kiri, Oshwe, Opala, Banalia, Yahuma, Mambasa, Bafwasende, Lupatapata, Lubao, Lubefu, Lusambo, Kabinda, Dekese, Dimbelenge, Mweka, Kalehe, Bikoro et Walikale
Composantes du projet	Renforcer la participation des PACL aux processus de gestion des forêts et des terres liées à REDD+
Durée totale du projet	1 ^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2021 (5 ans)
Référence du projet	P149049 - TF n° 0A0924
Objectif du projet	Renforcer les capacités des Communautés Locales de façon à ce que les PA et COLO de 19 territoires ciblés : <ul style="list-style-type: none">• aient une représentation claire, légitime et durable au niveau national et territorial pour les discussions relatives à la gestion des terres et des forêts liées à Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)• démontreront leur capacité à : (a) garantir les droits d'utilisation des terres, (b) protéger la forêt et (c) développer leurs activités culturelles dans une perspective d'augmentation de leurs revenus monétaires ou non monétaires, tout en préservant la forêt.
Partenaire (s)	Banque Mondiale, Réseau des Populations autochtones et Locales pour la gestion durable des Ecosystèmes Forestiers, Caritas Congo ASBL
Bénéficiaires	Au niveau local, les PA et COLO et les entités locales (organisations communautaires de base) dans les 19 territoires ciblés. Au niveau national, les administrations telles que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des affaires foncières, le Ministère en charge des femmes, le Ministère de l'agriculture, le Ministère en charge de la jeunesse, en vertu des secteurs des microprojets, les organisations de la société civile nationales et locales représentant les PA et COLO.
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none">• Les capacités des PA et COLO au niveau local en termes de gestion communautaire et durable des terres, des forêts et des ressources naturelles sont renforcées – y compris la démonstration de leur capacité à identifier et mettre en œuvre des micro-projets visant à réduire la pression ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion durable des terres, des forêts et des ressources naturelles est promue et facilitée, et les expériences capitalisées sur afin de promouvoir le modèle et les processus ; • Les institutions de représentation des PA et COLO sont renforcées afin de faire valoir les droits des PA, leur participation aux processus de gestion des terres et du foncier est facilitée, et leur culture est promue.
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la participation des PA et COLO aux politiques relatives aux terres et forêts (groupe de travail – CONAREF) • Plaidoyer et de lobbying, sur le plan national, en faveur d'une plus grande reconnaissance et d'une meilleure promotion des droits des peuples autochtones • Education de base et cours d'alphabétisation pour les communautés • Diffusion des documents sur le foncier et autres lois réglementaires • Suivi de la Loi sur les Peuples autochtones et lutte contre la discrimination • Financer les microprojets pour diversifier les activités socio-économiques (et culturelles) • Financer les projets pilotes de gestion communautaire des forêts (CFCL et APAC) • Financer les coûts de l'Agence d'Exécution Nationale (mise en œuvre et de la gestion fiduciaire du projet, gestion et du suivi des mesures de sauvegardes) • Financer l'établissement et l'administration du Mécanisme de traitement des plaintes et de résolution des griefs • Appuyer le fonctionnement du secrétariat permanent du Comité de pilotage national • Etudes spécifiques.

1. Mandat de l'évaluation

Le Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt en République Démocratique du Congo, PACDF en sigle, est financé à travers la Banque Mondiale par le Mécanisme Spécial de Dons dédié aux Peuples Autochtones et Communautés Locales, DGM en sigle et le Fonds National REDD, dans le cadre d'exécution du Programme d'Investissement Forestier (PIF), et sous l'égide du Fonds Stratégique sur le Climat. Il est mis en œuvre dans les Territoires de Inongo, Kiri, Oshwe, Opala, Banalia, Yahuma, Mambasa, Bafwasende, Lupatapata, Lubao, Lubefu, Lusambo, Kabinda, Dekese, Dimbelenge, Mweka, Bikoro, Kalehe et Walikale à travers deux organes, le Comité de Pilotage National (CPN) et l'Agence d'Exécution Nationale (AEN), Caritas Congo ASBL, qui est responsable de la bonne exécution du projet devant la Banque mondiale. Le CPN est l'organe de concertation et de décision des représentants des peuples autochtones et des communautés locales.

Il est prévu d'organiser une évaluation mi-parcours en fin juillet 2019 conformément aux règles régissant ans la mise en œuvre du PACDF, depuis son lancement en avril 2016. L'organisation de cette évaluation est sous la responsabilité de l'AEN, le rapport final devra être partagé avec le bailleur de fonds, qui est la Banque mondiale.

Les présents termes de référence sont élaborés dans ce contexte, sur la base du document de projet – PAD et de la convention signée le entre la Caritas Congo ASBL et la Banque mondiale.

2. Contexte

2.1. Introduction

Le Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt en République Démocratique du Congo, mis en œuvre par l'Agence d'Exécution Nationale et vise de renforcer leurs capacités et de soutenir leurs initiatives spécifiques, pour accroître ainsi leur participation au PIF et à d'autres processus de Réduction due aux Emissions de la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD+) aux niveaux national et local.

Un accord de financement a été signé avec la Banque mondiale le 26 avril 2016 couvrant la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2021 pour la mise en œuvre du projet PACDF dans les territoires cités ci-haut.

CARITAS CONGO ASBL est une Association Sans But Lucratif à couverture nationale, composée de 47 Bureaux de Caritas Diocésaines, créée en 1960 par l'Episcopat de la République Démocratique du Congo, avec la mission « d'augmenter, par la réflexion et l'action, l'efficacité de la contribution de l'Eglise aux efforts de promotion intégrale de la personne et de la communauté humaine et cela sans exclusive, conformément à la doctrine sociale de l'Eglise, notamment de mener cette communauté et chacun de ses membres à l'accroissement de la charité et de la solidarité ainsi que la promotion de l'homme par lui-même.

Dans le cadre du projet PACDF, CARITAS CONGO ASBL est responsable de la mise en œuvre du projet et de la gestion fiduciaire, de la passation des marchés (sélection, modalités contractuelles et gestion des contrats) et la gestion financière (décaissements destinés aux microprojets, gestion de trésorerie, comptabilité et documentation). Elle assure en outre la coordination de la mise en œuvre, du suivi et évaluation ainsi que la gestion des relations avec le bailleur de fonds et les autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet.

2.2. Zones d'intervention et population cible du projet

Le PACDF couvre 19 territoires dont 16 sur financement de MSD (Inongo, Kiri, Oshwe, Opala, Banalia, Yahuma, Mambasa, Bafwasende, Lupatapata, Lubao, Lubefu, Lusambo, Kabinda, Dekese, Dimbelenge, Mweka) et 3 sur financement de FONAREDD (Bikoro, Kalehe et Walikale). Il cible directement les Peuples Autochtones, les Communautés Locales, des entités locales comme des organisations communautaires dans les dix-neuf territoires ciblés ainsi que les organisations nationales défendant les PA au niveau national et provincial.

2.3. Composantes du projet

Le projet d'articule autour de 3 composantes ci-après :

Composante 1 : Renforcer la participation des PACL aux processus de gestion des forêts et des terres liés à REDD+. Elle apporte un soutien personnalisé, notamment sur les questions administratives et la gestion financière, et améliore

la diffusion des informations au sujet de REDD+ et de son impact sur les PA et les COLO. Elle a 2 sous – composantes : (1a) Renforcement des capacités au niveau national afin de consolider la participation des PACL aux politiques relatives aux terres et forêts et (1b) Renforcement des capacités des CL à participer aux activités de gestion des forêts et des terres.

Composante 2 : Soutenir la gestion durable des forêts et des terres par les communautés.

Elle favorisera l'autonomisation des COLO en (i) soutenant la reconnaissance formelle de leurs droits d'utilisation traditionnels et (ii) en finançant des activités de gestion des ressources naturelles en renforçant ainsi l'adaptation au changement climatique et la gestion durable des paysages forestiers pour améliorer les modes de subsistance en milieu rural. Elle a 2 sous – composantes : (2a) soutenir les microprojets pour diversifier les activités socio-économiques (et culturelles) et (2b) soutenir les projets pilotes de gestion communautaire des forêts.

Composante 3 : Renforcer les capacités pour mettre en œuvre les activités de développement des PACL et consolider les feedback.

Elle vise à garantir l'exécution sans heurt du projet, conformément aux procédures de la Banque, mais de manière suffisamment souple pour s'adapter aux capacités des communautés. Elle a 2 sous – composantes : (3a) Coordination du projet et (3b) Renforcement des moyens de feedback entre les niveaux local et national.

2.4. Objectifs et résultats attendus du projet

L'objectif du PACDF est de renforcer les capacités des Communautés Locales de façon à ce que les PA et COLO de 19 territoires ciblés : (i) aient une représentation claire, légitime et durable au niveau national et territorial pour les discussions relatives à la gestion des terres et des forêts liées à Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), (ii) démontreront leur capacité à : (a) garantir les droits d'utilisation des terres, (b) protéger la forêt et (c) développer leurs activités culturelles dans une perspective d'augmentation de leurs revenus monétaires ou non monétaires, tout en préservant la forêt.

Pour atteindre cet objectif, le PACDF se réfère à 3 résultats suivants : (R1) Les capacités des PA et COLO au niveau local en termes de gestion communautaire et durable des terres, des forêts et des ressources naturelles sont renforcées – y compris la démonstration de leur capacité à identifier et mettre en œuvre des micro-projets visant à réduire la pression ; (R2) Une gestion durable des terres, des forêts et des ressources naturelles est promue et facilitée, et les expériences capitalisées sur afin de promouvoir le modèle et les processus ; (R3) Les institutions de représentation des PA et COLO sont renforcées afin de faire valoir les droits des PA, leur participation aux processus de gestion des terres et du foncier est facilitée, et leur culture est promue.

3. Objectifs de l'évaluation mi-parcours

3.1. Objectif général

L'évaluation envisagée est destinée dans le cadre d'apprentissage à faire le bilan de l'exécution à mi-parcours du PACDF en dégagant les atouts (bonnes pratiques, les leçons tirées) et contraintes (défis), à travers une analyse de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et les effets induits/impact du projet.

3.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira :

L'évaluation a pour principaux objectifs d'assurer l'apprentissage sur les et à adresser et de présenter aux parties prenantes concernées par la mise en œuvre du PACDF :

- d'apprécier la pertinence initiale et actuelle des objectifs du projet ; proposer des adaptations, au besoin ;
- d'évaluer les résultats atteints et les activités mises en œuvre par rapport aux objectifs fixés dans le PRODOC/PAD ;
- de formuler des recommandations et des propositions opérationnelles concrètes en vue :
 - ✓ de corriger d'éventuels problèmes et dysfonctionnements mis en évidence par l'évaluation au niveau de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact du projet ;
 - ✓ d'adapter le fonctionnement au nouveau référentiel éventuellement proposé (objectifs revus).

4. Champ et questions d'évaluation

4.1. Champ

4.1.1. But et objectifs de l'évaluation mi-parcours

Cette évaluation à mi-parcours du projet est habilitée par la Caritas Congo ASBL, sise, 26, Avenue Basoko, à Kinshasa – Gombe.

Le but principal de cette évaluation est d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du projet afin de conclure si le projet est dans la bonne voie en mi-parcours, délivre les avantages prévus et a optimisé les ressources, et basé sur les leçons apprises, proposer les recommandations afin d'améliorer le projet en cours et prendre les actions correctives.

L'évaluation se concentrera sur les aspects suivants du projet :

- Apprécier l'état d'avancement du projet, les résultats atteints et non-atteints, les divergences éventuelles ainsi que les modifications apportées depuis la rédaction du projet ;
- Evaluer le niveau d'intégration et de participation des parties prenantes dans la réalisation du projet ;
- Proposer de nouvelles orientations, si nécessaire, ainsi que des voies permettant d'améliorer la mise en œuvre du projet et les résultats escomptés ;
- L'importance du projet par rapport au développement durable de la zone (incluant l'amélioration des conditions de vie des PA et COLO);
- La pertinence de l'approche testée dans la mise en œuvre du projet ;
- Les capacités et compétences des parties prenantes pour les transferts des connaissances et compétences sur l'enracinement des pratiques de bonne gouvernance ;
- Les forces, faiblesses, contraintes, facteurs favorisant et barrières du projet ainsi que les recommandations formulées en conséquence ;
- Les bonnes pratiques et leçons apprises des expériences et les principales recommandations qui peuvent être utilisées dans la suite ou la réorientation du projet ;
- Evaluer la capacité des partenaires locaux à entrevoir la pérennisation à terme des activités à la fin du Projet pour en assurer la durabilité ;
- le niveau d'implication et de participation des parties prenantes, leurs interactions et leur appréciation de l'approche du projet ainsi la capitalisation des mécanismes de concertation et gestion des plaintes ;
- Apprécier la situation actuelle du Comité de pilotage ou Comité Local de Suivi mis en place et d'en

dégager les forces et faiblesses.

L'évaluation concerne la zone d'intervention du PACDF. Elle devra se dérouler pendant environ 20 jours calendaires.

4.2. Questions d'évaluation

Le projet sera apprécié sur la base des 5 critères types suivants, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact.

L'équipe chargée de l'évaluation doit également examiner si les questions transversales suivantes genre, participation communautaire, droits humains, bonne gouvernance et consolidation de la paix ont été prises en considération dans les documents d'identification/de formulation et dans quelle mesure elles ont été prises en compte dans la mise en œuvre du projet et son suivi.

Les critères d'évaluation débouchent sur des questions d'évaluation spécifiques. Ces questions à étudier sont indicatives ; elles peuvent faire l'objet de discussions avec la Coordination du projet au cours de la phase de démarrage. Toutefois, une fois qu'elles ont été arrêtées, elles ont valeur contractuelle. Au sujet de la portée de cette évaluation, les méthodes de collecte de données et l'analyse des résultats seront basées sur les cinq critères ci-dessous :

a. Qualité et Pertinence de la conception

L'évaluation de la pertinence et de la qualité de la conception du projet, à savoir est-ce que la conception du projet aborde efficacement les problèmes et les besoins ? Est-elle conforme aux exigences et priorités des PA et COLO, et répond-elle aux priorités des structures de mise en œuvre du projet et du bailleur ?

Le consultant évaluateur devrait également évaluer la conception du projet, notamment si le cadre logique est réaliste, logique et cohérent. Dans quelle mesure le projet est-il aligné aux politiques nationales, provinciales et locales et quels en sont les limites et actions de mitigation initiées par le gestionnaire du projet?

b. Efficacité

Evaluer dans quelle mesure les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats escomptés. Cela comprend une évaluation des principales réalisations du projet à ce jour par rapport à son but, les objectifs et les résultats escomptés.

c. Efficience de la Planification et de la Mise en œuvre

Est-ce que les fonds, les capacités, le temps et autres ressources ont été utilisés d'une manière efficace pour atteindre les buts et résultats du projet, c'est-à-dire, est-ce que le projet a valorisé les ressources et les efforts disponibles ?

d. Impact

Evaluation de l'impact à court terme du projet : positif ou négatif, primaire ou secondaire, produit directement ou indirectement les effets à la suite des interventions du projet au stade actuel, et intentionnel ou non intentionnel. Cela inclut la description des principales réussites, échecs et des défis du projet à ce jour, et expliquer pourquoi ils ont eu lieu, de même pour les impacts imprévus (positifs ou négatifs). Les leçons tirées doivent être mises en exergue.

e. Potentiel de durabilité et pérennisation

Evaluer les facteurs clés qui induisent ou influent sur la durabilité et le transfert des leçons et/ou activités du projet,

et formuler des recommandations sur les options stratégiques clés pour l'avenir du projet, à savoir la stratégie de sortie, la réduction, la réplication, la suite, les modifications importantes à la stratégie.

5. Méthodologie, outils et principaux résultats attendus

5.1. Approche en matière d'évaluation et principaux livrables

L'évaluation devrait comprendre un examen de la documentation pertinente, y compris les documents de projet initial (PAD), les rapports et les rapports techniques. Un accent particulier devrait être mis sur les données de suivi du projet.

Les questions relatives aux cinq critères d'évaluation développés ci-dessus seront abordées pendant les phases de l'évaluation. Le processus d'évaluation comprendra des entrevues et des rencontres avec les principales parties prenantes du projet (personnel du projet et des partenaires).

Le consultant doit élaborer une matrice d'évaluation qui intègre les critères et indicateurs pour l'évaluation, les méthodologies détaillées et les outils connexes.

Une analyse des réalisations et des opportunités du projet sera réalisée à travers l'analyse des rapports techniques trimestriels et annuels, et d'autres documents disponibles ainsi qu'à travers des entretiens avec des informateurs clés, des contacts avec des partenaires clés et des visites sur le terrain.

L'évaluateur doit élaborer un tableau résumé et commenté avec l'évaluation des résultats des activités du projet selon les indicateurs établis. Cela aidera à avoir une vue d'ensemble du projet.

L'évaluateur doit procéder à une analyse FFOM (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces) pour montrer l'étendue et la qualité du réseau de collaboration du projet avec les acteurs et les parties prenantes, le niveau de capitalisation et de communication des activités du projet, et le niveau d'appropriation par les acteurs.

En fait, le processus d'évaluation se déroulera en cinq phases : une phase de démarrage, une phase documentaire, une phase de terrain, une phase de synthèse et enfin une phase de dissémination.

Les livrables, se présentant sous la forme de rapports et/ou de présentations de type Powerpoint doivent être présentés à la fin des phases correspondantes.

Tableau synthétique des étapes et livrables attendus de la consultance.

Phases de l'évaluation	Étapes méthodologiques	Livrables	Durée et période
Phase de démarrage	Structuration de l'évaluation	Rapport/note de démarrage	02 jours,
Phase documentaire	Collecte des données Analyse	Rapport/note documentaire	05 jours,
Phase de terrain	Collecte des données Analyse Vérification des hypothèses/constats préliminaires	Rapport/note intermédiaire Présentation de type PowerPoint	07 jours,
Phase de synthèse	Analyse et appréciation Rédaction et finalisation du rapport	Rapport draft Rapport final	06 jours,
Phase de dissémination	Publication du rapport	Atelier de restitution	

	Diffusion des conclusions	Production publication et dépôt des copies des rapports intégrant les commentaires et recommandations	
--	---------------------------	---	--

5.2. Qualité du rapport final d'évaluation

La qualité du rapport final sera appréciée par le gestionnaire de l'évaluation, à l'aide d'une grille d'appréciation de la qualité (voir l'annexe III).

5.3. Gestion et conduite de l'évaluation

La mission sera exécutée par **un Consultant indépendant** et sous la responsabilité du Coordonnateur National du PACDF appuyé par l'équipe de gestion du projet.

Tout au long du processus d'évaluation, la coordination du projet doit :

- faciliter les contacts entre l'équipe d'évaluation et les parties prenantes du projet ;
- veiller à ce que l'équipe d'évaluation ait accès à toute l'information et la documentation utiles concernant le projet et à ce qu'elle en fasse usage ;
- valider les questions d'évaluation ;
- examiner et commenter les notes et les rapports présentés par l'équipe d'évaluation.
- participer à la diffusion des constats, conclusions, enseignements tirés et recommandations issus de l'évaluation.

6. Exigences relatives aux rapports

Les rapports sont soumis à des exigences de qualité. Le texte du rapport doit être illustré, selon les cas, par des cartes, des graphiques et des tableaux; une carte de la ou des zones d'intervention du projet est obligatoire (à joindre en annexe). L'équipe d'évaluation soumettra les rapports suivants :

Types de rapport	Nombre de pages (à l'exclusion des annexes)	Principaux éléments	Calendrier pour la soumission
Rapport de démarrage	3 à 5 pages	Contexte de la coopération Analyse de la logique d'intervention Questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs Difficultés rencontrées dans le démarrage de l'évaluation ou prévues Approche d'évaluation détaillée et programme de travail avec les rôles et responsabilités.	Fin de la phase de démarrage
Rapport documentaire	2 à 4 pages	Réponse préliminaire à chacune des questions d'évaluation, en indiquant les informations déjà recueillies et leurs limites Points qui restent à aborder et	Fin de la phase documentaire

		hypothèses à mettre à l'épreuve Description complète de la méthodologie utilisée pour répondre aux questions Plan détaillé pour la phase de terrain	
Rapport provisoire	15 à 25 pages	Réponse aux questions d'évaluation Synthèse de tous les constats, conclusions et recommandations sous la forme d'une appréciation globale	Fin de la phase de synthèse
Rapport final	15 à 25 pages	Mêmes caractéristiques que celles exposées ci-dessus, intégrant les éventuelles observations reçues des parties concernées sur le rapport final provisoire qui ont été acceptées	

Tous les rapports seront rédigés en français en utilisant les polices «Arial» ou «Times New Roman», en corps 11 ou 12 minimum respectivement et un interligne simple.

Chaque rapport sera d'abord soumis en version électronique. Pour chaque rapport/livrable, le gestionnaire chargé de l'évaluation formulera des observations dans un délai de 2 jours calendrier.

Les rapports/livrables révisés qui intègrent les observations transmises par les parties intéressées seront soumis dans un délai de 10 jours calendrier à compter de la date de 18 réception de ces observations.

L'équipe d'évaluation doit fournir un document distinct expliquant de quelle façon et à quel endroit des observations ont été intégrées ou le motif de non-intégration de certaines observations. Le rapport final (version finale) sera remis en 10 exemplaires, sur support papier, ainsi qu'en version électronique et sur CD-ROM plus power point.

Le résumé exécutif sera traduit en anglais.

7. Equipe d'évaluation

7.1. Principales tâches :

Les principales tâches du Consultant –Evalueur sont :

- Elaborer les références de l'évaluation avec la méthodologie et le calendrier détaillés ;
- Assurer la collecte des informations pertinentes à temps et provenant des intervenants sélectionnés pour avoir des résultats fiables et représentatifs du contexte et de la vie du projet ;
- Recruter le nombre raisonnable et superviser le cas échéant l'équipe des enquêteurs ;
- Mener l'évaluation selon la méthodologie mentionnée ci-dessus et selon les critères d'évaluation préconisés ;
- Présenter les résultats et conclusions préliminaires à l'équipe de Caritas Congo ASBL et des partenaires ;
- Organiser l'atelier de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation en faveur des parties prenantes au projet, collecter et intégrer au rapport intérimaire les recommandations issues de cette restitution ;

- Elaborer le draft du rapport final d'évaluation et soumettre à Caritas Congo ASBL et la Banque mondiale pour éventuels commentaires ;
- Déposer le rapport final en formats et nombre des copies tels que requis et décrits dans les présents Termes de Référence.

7.2. Qualification du consultant

Education	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire, Licence en sciences sociales, droit, développement rural, ou autre discipline connexe ; • Etre membre ou affilié à une association d'expert en évaluation reconnue serait un atout.
Expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience d'au moins 5 ans dans le travail de recherche participative qualitative et quantitative et dans la conduite des évaluations des projets de développement ; • Démontrer de bonnes qualités en réflexion stratégique de haut niveau et des compétences en politiques de développement ; • Familiarité avec l'approche « gestion axée sur des résultats », notamment l'évaluation des produits, effet et impacts ; • Habilité à prendre le lead dans la conduite de tout le travail lié à l'évaluation et en particulier à conduire des exercices de restitution des conclusions d'évaluation et des recommandations aux parties prenantes, y compris la production d'un Aide-Mémoire, l'organisation de séances de briefing/débriefings, et la production de rapports de mission provisoire et finaux ; • Capacité d'apprécier l'intégration du genre, des droits de l'homme dans les activités des approches participatives ; • Capacité à coordonner un travail d'équipe, à travailler sous pression et à produire des résultats de qualité dans les délais impartis ; • Expérience de terrain dans les questions des peuples autochtones et du processus REDD en RDC; • Solide expérience de travail avec le Gouvernement, la société civile environnementale, les institutions multilatérales.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise dans le domaine de formulation, gestion et suivi-évaluation des projets et programmes de développement, en particulier dans la gestion durable des terres et des forêts; • Expertise spécifique dans le domaine de renforcement des capacités (institutionnelles), rédévabilité sociale, l'approche basée sur les droits des minorités et le plaidoyer ; • Bonnes qualités en collecte, analyse de données quantitatives et qualitatives et rapportage ; • Faire preuve d'une capacité à mobiliser les communautés dans le cadre d'interview ; • Une bonne capacité d'utilisation des logiciels courants (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint, Internet).
Langues requises	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une excellente maîtrise du français (langue de rédaction du rapport) et des langues nationales.

8. Prise en charge de la mission

Le budget disponible pour cette prestation est confidentiel, sera supporté par le budget 2019 du projet.

9. Instructions aux soumissionnaires

9.1. *Presentation des offres*

Les soumissionnaires remettront une proposition technique et une proposition financière dans deux enveloppes **distinctes**. Chaque enveloppe devra contenir l'original et trois copies sous plis séparés et fermés. Chacune des enveloppes fermées portera la mention, en haut à gauche « **Proposition technique** » ou « **Proposition financière** » et en haut à droite, « A n'ouvrir qu'en commission ».

Les plis seront adressés à :

CARITAS CONGO ASBL – Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en République Démocratique du Congo (PACDF)

26, Avenue Basoko,

Kinshasa – Gombe, République Démocratique du Congo

Les termes de références sont disponibles au Secrétariat Exécutif de la CARITAS CONGO ASBL.

Un comité restreint analysera les offres reçues pour le choix du ou des prestataires.

Date limite de dépôt : le 29 AOUT 2019 à 16h00.

9.2. *Composition des offres*

9.2.1. Proposition technique :

Elle devra comprendre :

- Le (s) CV du ou des consultant (s) ;
- Une proposition méthodologique contenant la compréhension des termes de référence ;
- Un chronogramme d'exécution des activités.

9.2.2. Proposition financière :

Elle comprendra la décomposition du prix global et forfaitaire et le sous-détail des prix hors taxes en Dollars américains.

Les propositions techniques seront dépouillées par une commission technique, un contrat sera conclu entre la CARITAS CONGO ASBL et le prestataire retenu. En cas de besoin, la CARITAS CONGO ASBL se réserve la possibilité d'un dialogue avec le Consultant retenu de façon à clarifier les éléments méthodologiques avant signature du contrat.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez par écrit : directeur@caritasdev.cd

9.2.3. Grille d'évaluation des Propositions

N°	Critères / Sous – critères	Nombre de points
I	Expérience du consultant dans l'exécution de prestations de nature comparable (5 prestations avec un <u>résultat satisfaisant</u> , 4 points par prestation)	20
II	Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence	20
	a) Organigramme du consultant, une estimation du temps de travail	10
	b) Cohérence entre l'approche méthodologique proposée par le consultant et les TDR	10
III	Qualifications et compétence du consultant pour la mission	60
	a) Consultant principal	
	➤ Qualification et expérience générale (<i>minimum 10 ans</i>)	20
	➤ Qualifications correspondantes à la tâche à accomplir (<i>5 prestations semblables, 4 points par prestation</i>)	20
	b) Assistant consultant (associé)	
	➤ Qualification et expérience générale (<i>minimum 5 ans</i>)	10
	➤ Qualifications correspondantes à la tâche à accomplir (<i>2 prestations semblables, 5 points par prestation</i>)	10
TOTAL DES POINTS		100